



# MON RÉSEAU, MODE D'EMPLOI



# BIENVENUE



## Bienvenue dans votre nouveau réseau de transport !

Plus clair, plus pratique, plus adapté à vos besoins : votre réseau évolue pour vous offrir une nouvelle expérience de mobilité, au quotidien.

Ce guide vous accompagne pour bien vous repérer, avec les bons réflexes, les règles utiles et tous les services à connaître pour voyager en toute sérénité.

Accessibilité, confort, sécurité, infos en temps réel, services sur réservation, tarification... tout est pensé pour rendre vos trajets plus simples et agréables.

Suivez le guide, et voyagez en toute confiance !

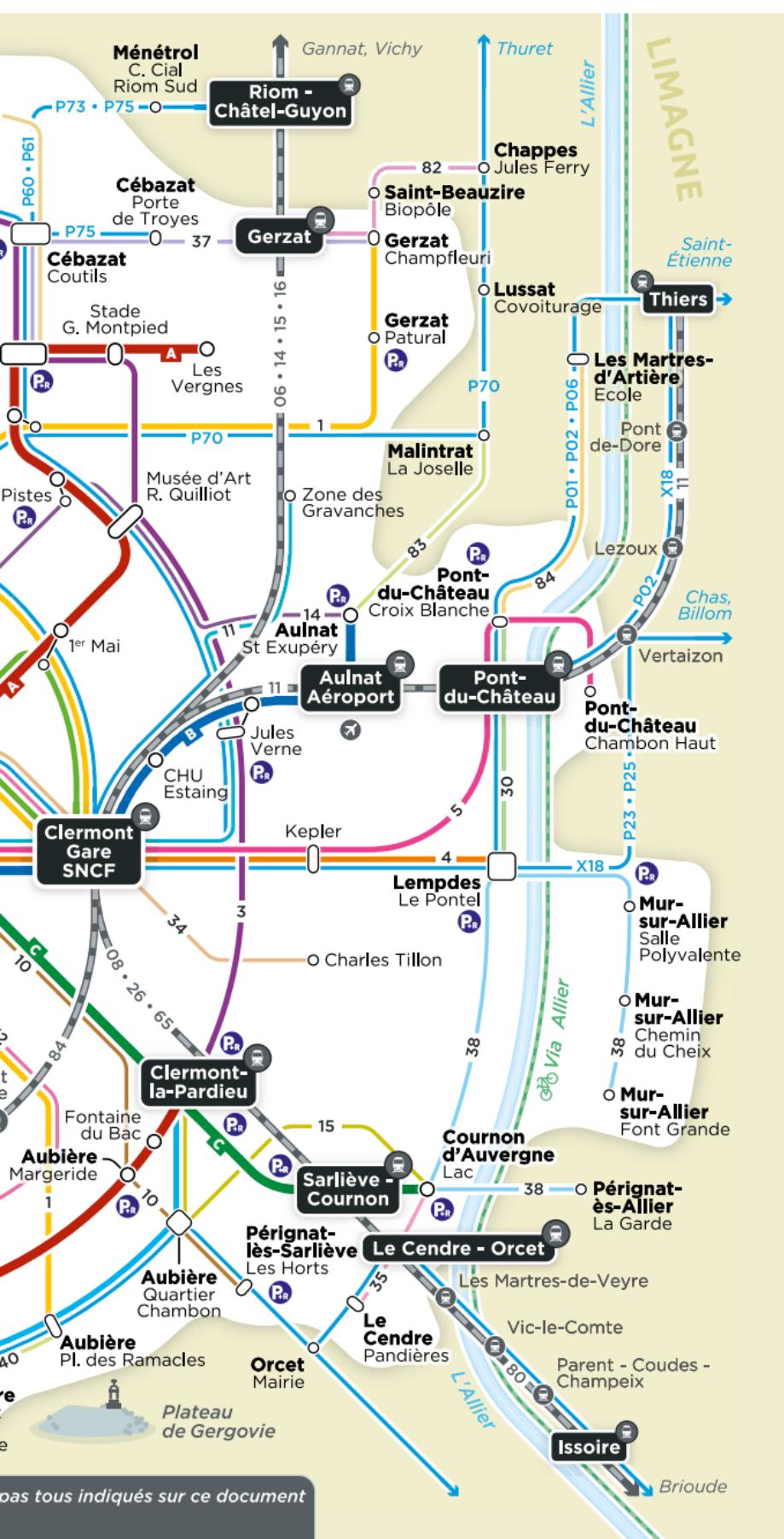
Richard PEYRIN  
*Directeur Général T2C*



# SOMMAIRE

Le plan du réseau .....	<b>4</b>
Votre parcours sur le réseau T2C .....	<b>6</b>
Partagez le réseau T2C .....	<b>8</b>
Les parkings-relais .....	<b>10</b>
Le Transport Sur Réservation (TSR) .....	<b>12</b>
Accessibilité et mobilité pour tous ! .....	<b>15</b>
Les supports de voyage .....	<b>16</b>
Voyageurs occasionnels .....	<b>18</b>
Voyageurs réguliers .....	<b>20</b>
Payez votre déplacement, pas une amende ! .....	<b>24</b>
Voyagez en toute sécurité .....	<b>25</b>
Nos engagements qualité .....	<b>26</b>
Ce qu'il faut savoir .....	<b>27</b>





# VOTRE PARCOURS SUR LE RÉSEAU T2C



1

## PRÉPARER VOTRE VOYAGE

Trouvez votre itinéraire et consultez les horaires aux arrêts, en temps réel sur [t2c.fr](http://t2c.fr) ou sur l'appli T2C.

2

## ATTENDRE VOTRE BUS OU TRAMWAY

Éloignez-vous de la bordure du quai à l'approche du véhicule.



3

## MONTER DANS LE VÉHICULE

Laissez descendre les passagers avant de monter.



Vous pouvez monter par toutes les portes.



Merci de monter par la porte avant.

4

## VALIDER VOTRE TITRE DE TRANSPORT



Validez votre titre de transport à chaque montée, y compris en correspondance.



À certains arrêts, des valideurs sont disponibles également sur le quai pour valider avant la montée.

5

## VOYAGER

Si vous n'avez pas de place assise, pour votre sécurité, tenez-vous aux barres.

6

## DEMANDER L'ARRÊT



En appuyant sur le bouton « arrêt demandé ».



Pas besoin de demander l'arrêt, le véhicule s'arrête à toutes les stations.

7

## DESCENDRE



Merci de descendre du bus par les portes centrales ou arrière.



Vous pouvez descendre par toutes les portes.





Lignes **A** (tram), **B** et **C**

# PARTAGEZ LE RÉSEAU T2C



## À L'ARRÊT

- Tous les arrêts sont facultatifs, merci de faire signe au conducteur (sauf sur les lignes **A**, **B** et **C** où l'arrêt est automatique à chaque station).
- Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, aucun arrêt n'est accepté en dehors des arrêts signalés.

## À LA MONTÉE

- La montée à l'avant est impérative, sauf sur les lignes **A**, **B** et **C**, où la montée peut se faire par toutes les portes.
- Vous devez être en possession d'un titre de transport du lundi au vendredi, y compris les jours fériés. Ce titre doit être validé à chaque montée dans un véhicule, y compris en correspondance.



## À BORD DES VÉHICULES

### Vous devez :

- présenter un titre de transport valide en cas de contrôle ;
- vous répartir dans les bus ou tram et laisser libres les accès ;
- respecter les places réservées (femmes enceintes, personnes ayant des difficultés à se déplacer et personnes accompagnées d'enfants en bas âge...);
- appuyer sur le bouton «arrêt demandé» pour obtenir l'arrêt à bord des bus sauf lignes **A**, **B** et **C** où l'arrêt en station est systématique.

### Vous ne devez pas :

- distraire le conducteur ;
- troubler la tranquillité des autres voyageurs (ex: pour écouter de la musique, mettre des écouteurs) ;
- voyager avec des animaux dans les véhicules (sauf les chiens et chats placés dans un bagage à main, ainsi que les chiens guides d'aveugles et chiens d'assistance, y compris en formation) ;
- avoir des colis, bagages ou objets pouvant gêner ou présenter des dangers ;
- détériorer le matériel (ex : pieds sur les sièges) ;
- jeter des détritus par terre ;
- fumer ou «vapoter» dans les véhicules, aux arrêts de bus et aux stations de tramway ;
- boire de l'alcool ;
- consommer des produits stupéfiants.



# Un C.vélo, mille possibilités !



Grégoire Delanos @lahuttestudio

C.vélo

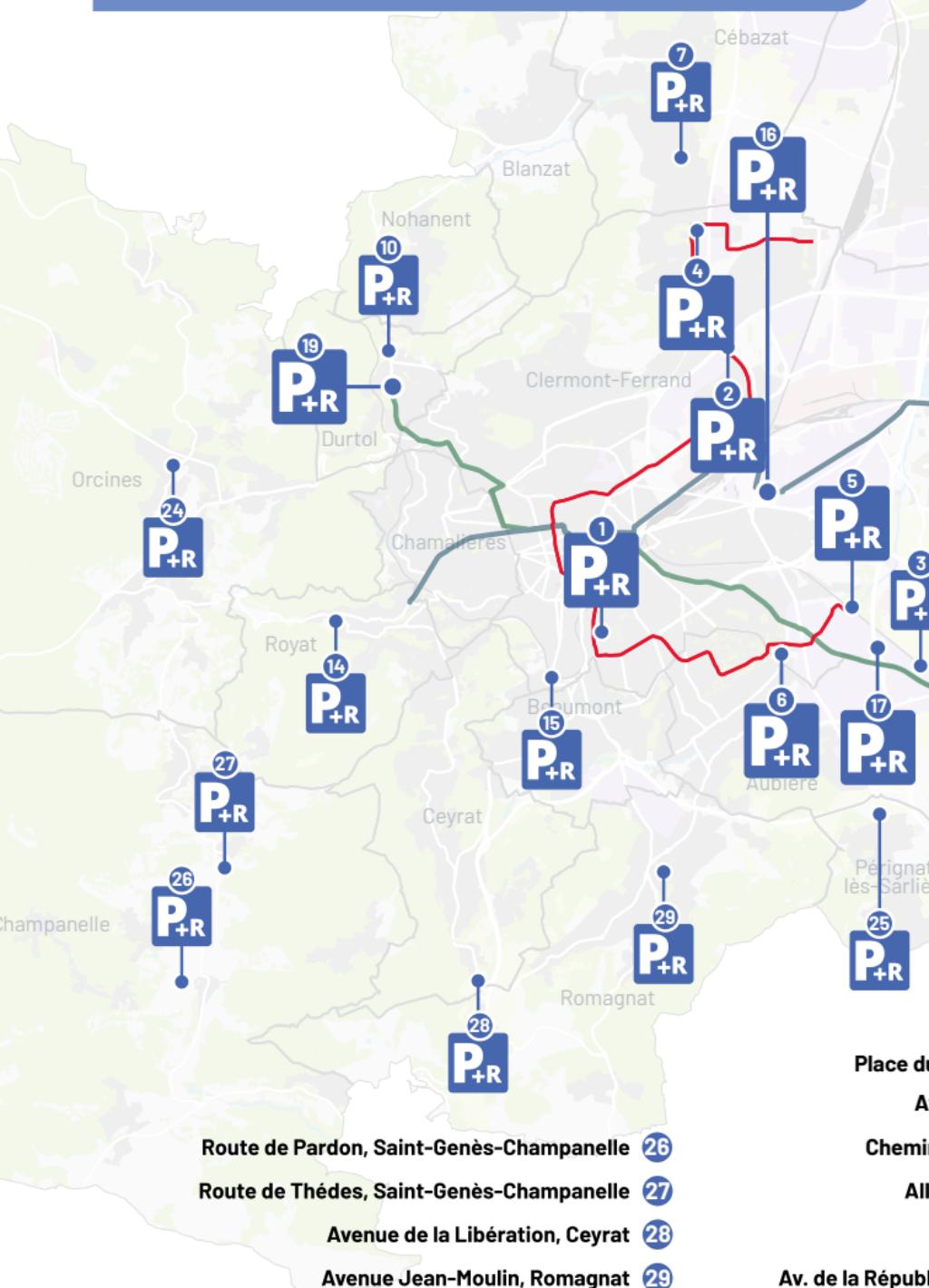
Retrouvez l'application C.vélo sur ou   
Pour en savoir plus [www.c-velo.fr](http://www.c-velo.fr)

**SMT**C<sup>®</sup>  
Engagé pour vos mobilités

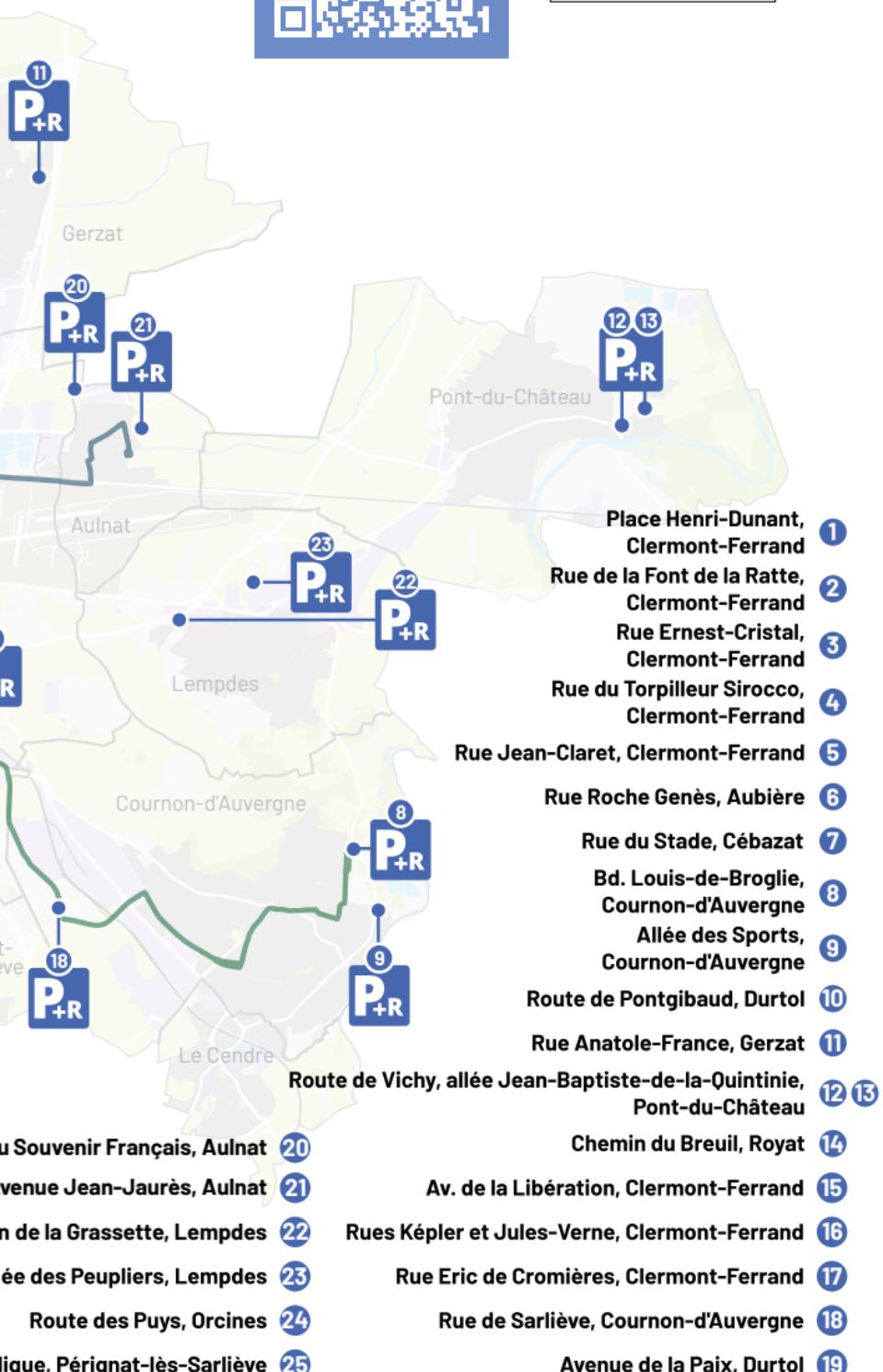
## LES PARKINGS-RELAIS



**Clermont Auvergne Métropole poursuit le développement de son réseau de parkings-relais (P+R) afin d'offrir aux automobilistes des solutions de stationnement pratiques et accessibles, tout en facilitant l'usage des transports en commun. Les parkings-relais sont gratuits pour les usagers des transports en commun T2C.**



Plus d'infos :



# LE TRANSPORT SUR RÉSERVATION (TSR)



Le réseau de transports urbains de la métropole clermontoise se renouvelle.

Ainsi le Transport À la Demande devient le Transport Sur Réservation, qui circule entre deux arrêts T2C (ou deux adresses pour le service dédié aux Personnes à Mobilité Réduite), sur des plages horaires définies.

## TSR TOUT PUBLIC

Sur certaines communes, vous bénéficiez d'un service pratique, sur réservation préalable, qui vous transporte d'un arrêt T2C à un autre arrêt T2C, durant une plage horaire en fonction de la commune desservie.

Ces services sont accessibles avec un titre de transport T2C en cours de validité.

Il existe 3 offres pour le TSR tout public : semaine, soirée et dimanche.

*Nous vous invitons à anticiper vos réservations, le nombre de places disponibles étant limité. En cas d'empêchement, afin de libérer des places pour d'autres usagers, nous vous demandons d'annuler le plus tôt possible vos réservations. Les réservations sont possibles au plus tôt 1 mois avant votre déplacement, et au plus tard 30 minutes avant votre trajet.*

## TSR PMR



Ce service est réservé aux personnes invalides à plus de 80% (carte délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées), le service dessert les mêmes communes que le réseau T2C et fonctionne d'adresse à adresse. Il est accessible avec un titre de transport T2C sous réserve d'inscription gratuite au service, auprès de Moovicité :  
Plus d'infos sur [moovicite.com](http://moovicite.com)



# LE TSR TOUT PUBLIC EN DÉTAIL



## Transport Sur Réservation de semaine

Sur certaines communes ou quartiers, un Transport Sur Réservation est mis en place pour compléter l'offre des lignes régulières.

### Les communes desservies par le Transport Sur Réservation de semaine sont :

- Aulnat
- Blanzat
- Cébazat
- Châteaugay
- Clermont-Ferrand (afin de relier la station « Lycée La Fayette » au Crématorium Amable Tuisat)
- Lempdes
- Gerzat
- Orcines
- Pérignat-lès-Sarliève
- Pont-du-Château
- Saint-Genès-Champanelle
- Sur la zone d'activité de Bois Joli
- Sur la zone de l'avenue d'Aubière
- Sur la zone des Acilloux à Cournon



## Transport Sur Réservation de soirée

Les lignes **A**, **B**, **C** et les lignes **E 1**, **E 2**, **E 3**, **E 4**, **E 5**, **E 6**, **E 7** voient leurs amplitudes de fonctionnement s'élargir du lundi au dimanche. Au-delà du service régulier, un service de TSR est mis en place les vendredis et samedis soirs. Il permet des départs de la place de Jaude à 21h30, 22h30 et 23h30 pour rejoindre certaines communes périphériques après une correspondance entre la ligne **A** ou **B** et un véhicule TSR.

### Les communes desservies par le Transport Sur Réservation de soirée sont :

- Aubière
- Beaumont
- Blanzat
- Cébazat
- Ceyrat
- Châteaugay
- Gerzat
- Lempdes
- Pont-du-Château
- Romagnat



## Transport Sur Réservation du dimanche

En vue de compléter l'offre régulière (**A**, **B**, **C**, de **E 1** à **E 7**, **P 36**, **P 39**, **P 41**), un service de TSR est mis en place entre les arrêts de communes non desservis par une ligne régulière le dimanche et un ou plusieurs point(s) de correspondance des lignes **A**, **B** et **C**. Ce service fonctionne tous les dimanches et jours fériés de 11h (première prise en charge) à 18h (dernière dépose).

### Les communes desservies par le Transport Sur Réservation de dimanche sont :

- Blanzat
- Châteaugay
- Le Cendre
- Mur-Sur-Allier
- Nohanent
- Pérignat-ès-Allier
- Pérignat-lès-Sarliève

## POUR RÉSERVER OU ANNULER LE TSR TOUT PUBLIC OU PMR :

- sur l'**application mobile Moovicité** disponible sur AppStore et Google Play ;
- sur le site internet [moovicite.com](http://moovicite.com) ;
- Par téléphone **du lundi au samedi de 7h00 à 19h00 (sauf jours fériés)**, au **04 73 87 40 83** (prix d'un appel local).





**LE RÉSEAU T2C  
EST GRATUIT  
LES SAMEDIS  
ET DIMANCHES !**

**Pour tous,**

**tout le réseau,**

**tout le week-end !**

Du samedi matin 4h15 au lundi matin 1h30, quel que soit votre âge et sur l'ensemble du réseau : bus, tramway et Transport Sur Réservation.

*Les jours fériés en semaine ne sont pas concernés par la gratuité.*

# ACCÉSIBILITÉ ET MOBILITÉ POUR TOUS !



## POUR LES PERSONNES ASTREINTES À L'USAGE D'UN FAUTEUIL ROULANT

Plus de 90 % des usagers empruntent aujourd'hui des lignes accessibles. Dans la continuité de la loi de février 2005, le SMTC, T2C et les associations représentant les personnes en situation de handicap poursuivent leur engagement pour rendre les transports en commun accessibles à tous, en particulier aux Utilisateurs de Fauteuil Roulant (UFR).

Hauteur des quais, bordures normalisées, rampes d'accès, bandes podotactiles, signaux visuels sur surfaces vitrées, etc...

Nos arrêts sont aménagés selon les normes PMR. Cependant, quelques arrêts et quelques lignes de bus restent à adapter : [Plus d'infos sur t2c.fr](http://t2c.fr).

**Ligne A** : accès de préférence par les portes en extrémité de rame (emplacement spécialement aménagé et réservé, dos à la marche et freins actionnés).

**Autres lignes (dont lignes B et C)** : accès par la porte du milieu équipée d'une palette rétractable. Si votre arrêt ou véhicule n'est pas équipé, vous pouvez utiliser le service de Transport Sur Réservation (voir p.12 et 13).

## POUR LES ENFANTS EN POUSETTE, SELON L'AFFLUENCE

### Valable sur les lignes

- Accès de préférence en extrémité de rame, à raison d'une poussette par plateforme.
- Accès par la porte du milieu (si mention inscrite sur la porte) sinon porte avant, poussette pliée.

## POUR LES PERSONNES VOYAGEANT AVEC UN VÉLO OU UNE Trottinette NON PLIABLES

### Valable sur les lignes

- Accès en extrémité de rame, si l'affluence le permet.
- Non autorisés de 7h00 à 9h00 et de 16h00 à 19h00, du lundi au samedi.
- Interdits dans les bus.



Lignes **A** (tram), **B** et **C**

### ATTENTION !

Deux roues, skateboard, rollers, trottinette...  
Pour votre sécurité, ne circulez jamais sur la voie de tramway.



# LES SUPPORTS DE VOYAGE



Tous les tarifs présentés sont en vigueur jusqu'au 31/12/2025.

## LE BILLET SANS CONTACT (BSC)

0,20 €

- Au premier achat.
- Pour charger vos voyages, conservez-le !

- Il est réutilisable et rechargeable.



## LA CARTE OÙRA :

2 €

Pour charger vos voyages et vos abonnements.

- validité 5 ans ;
- en vente à l'Espace T2C ou sur l'e-boutique T2C.

Pour obtenir votre carte Oùra nominative, prévoir de fournir :

- 1 photo d'identité couleur récente (format 3,5 x 4,5 cm, photographie sur place possible par webcam) ;
- 1 pièce d'identité ;
- 1 justificatif de domicile (facture EDF, quittance de loyer...).



## PENSEZ À VALIDER !

Du lundi au vendredi (y compris les jours fériés), les supports sans contact (carte Oùra ou modePass, Billet Sans Contact ou carte bancaire) doivent être validés à chaque montée dans un bus ou un tram, ainsi qu'en correspondance.





## VOTRE VOYAGE PAR SMS

**1,60 €**

Facile et rapide, vous pouvez payer votre voyage par SMS, en envoyant **TICKET au 93001**.

Vous devez réceptionner le SMS avant la montée dans le véhicule.

**Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGVU) disponibles sur [t2c.fr](http://t2c.fr).**



## UN TITRE DE TRANSPORT PRÈS DE CHEZ VOUS

T2C dispose d'un réseau de dépositaires qui vous permet d'acquérir près de chez vous des titres de transport, valables sur l'ensemble du réseau T2C.

**Liste disponible sur [t2c.fr](http://t2c.fr)**



## AVEC VOTRE CARTE BANCAIRE

**1,60 €**

Validez votre carte bancaire à chaque montée dans un bus ou un tram.

Voyage valable pendant 1h10 sur l'ensemble des lignes T2C.

En cas de contrôle, présentez simplement votre carte bancaire.

Vous pouvez voyager à plusieurs avec votre carte bancaire (jusqu'à 5 personnes).

**Plus d'infos sur notre site [t2c.fr](http://t2c.fr)**

**GRATUIT**

**pour les moins de 6 ans**

Sous condition d'être accompagné par une personne responsable, munie d'un titre de transport, dans la limite de 3 enfants par accompagnateur.



# VOYAGEURS OCCASIONNELS



Tous les tarifs présentés sont en vigueur jusqu'au 31/12/2025.



## LES TITRES AU VOYAGE

- Valables 1h10 dès la 1<sup>ère</sup> validation, sans contrainte de trajet, ni de correspondance.

**Les titres au voyage peuvent être rechargeables :**

- sur un Billet Sans Contact (+0,20 € au 1<sup>er</sup> achat);
- sur une carte Oùra (ou modePass).

TITRE	TARIF	POINTS DE VENTE
1 voyage	1,60 €	
1 voyage	2 €	
2 voyages	3 €	
10 voyages	15 €	

## VOYAGEZ À PLUSIEURS AVEC LES TITRES AU VOYAGE

- Validez une 1<sup>ère</sup> fois votre BSC ou carte Oùra (ou modePass).
- Validez une 2<sup>ème</sup> fois, puis sélectionnez sur l'écran du valideur le nombre de personnes qui vous accompagnent. Dans la limite du nombre de voyages disponibles sur votre support.
- Validez une 3<sup>ème</sup> fois. Chaque voyageur utilise un voyage valable 1h10.



## LES TITRES À LA DURÉE

- Valables à compter de la date et heure de leur 1<sup>ère</sup> validation, sans contrainte de trajet, ni de correspondance.

**Les titres à la durée peuvent être rechargés :**

- sur un Billet Sans Contact (+0,20 € au 1<sup>er</sup> achat);
- sur une carte Oùra (ou modePass).



### DURÉE      TITRE      TARIF      POINTS DE VENTE

<b>24 h</b>	<b>Solo</b> (1 personne)	<b>5,30 €</b>	
	<b>Tribu</b> (4 à 10 personnes)	<b>13,20 €</b>	
	<b>Groupe</b> (11 à 35 personnes)	<b>21,90 €</b>	

<b>48 h</b>	<b>Solo</b> (1 personne)	<b>9,50 €</b>	
	<b>Tribu</b> (4 à 10 personnes)	<b>30,00 €</b>	

<b>72 h</b>	<b>Solo</b> (1 personne)	<b>13,00 €</b>	
	<b>Tribu</b> (4 à 10 personnes)	<b>45,00 €</b>	



Validation obligatoire à chaque montée dans un bus ou un tram.

- |  |                          |  |                |  |                       |  |                |  |             |
|--|--------------------------|--|----------------|--|-----------------------|--|----------------|--|-------------|
|  | Distributeur automatique |  | Espace T2C     |  | Appli Nemo (ex Mybus) |  | Service Caisse |  | Clermoov    |
|  | Carte bancaire           |  | Ticket par SMS |  | À bord                |  | Parking-relais |  | Dépositaire |

# VOYAGEURS RÉGULIERS : LES ABONNEMENTS

Tous les tarifs présentés sont en vigueur jusqu'au 31/12/2025.

## LES ABONNEMENTS MENSUELS

- Valables du 1<sup>er</sup> au dernier jour du mois.
- Voyages illimités sur l'ensemble du réseau T2C.
- À la vente à partir du 20 du mois précédent et jusqu'au 19 du mois en cours.
- Les abonnements mensuels peuvent être chargés sur une carte Oùra (ou modePass).



ABONNEMENT	TARIF	POINTS DE VENTE
Mensuel	60 €	
Mensuel -26 ans	28,80 €	
Mensuel pro	57 €	



Distributeur automatique



Espace T2C



Appli Nemo (ex Mybus)



Dépositaire



Clermoov



## LES ABONNEMENTS ANNUELS



- Valables 1 an à partir du 1<sup>er</sup> du mois.
- Voyages illimités sur l'ensemble du réseau T2C.
- Rechargement possible sur carte Oùra (ou modePass), à partir du 20 du mois précédent et jusqu'au 19 du mois en cours.
- Non résiliables en cours d'année sauf exceptions mentionnées dans les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation.

### ABONNEMENT      TARIF      POINTS DE VENTE

#### Annuel

**600 €**  
soit  
**50 € x 12 mois**  
par prélèvement  
bancaire\*



#### Annuel -26 ans

**280 €**  
soit **23.33 € x 12 mois\*\***  
par prélèvement  
bancaire\*



#### Annuel pro

**570 €**  
soit **47.50 € x 12 mois**  
par prélèvement  
bancaire\*



#### Annuel Employeur

**660 €**  
Payable uniquement  
au comptant\*\*\*



\* Tout défaut de prélèvement entraînera la suspension puis la résiliation de l'abonnement et l'obligation de paiement des échéances impayées et des frais engendrés (10 € de frais de dossier par échéance impayée). Il fera l'objet d'une inscription dans le fichier des impayés.

\*\* Avec une 1<sup>ère</sup> mensualité de 23,37 €, puis 11 mensualités de 23,33 €.

\*\*\* Réservé aux entreprises et aux administrations signataires d'une convention Plan de Mobilité Employeur avec le SMTC (liste détaillée sur [t2c.fr](http://t2c.fr)), dans le cadre des déplacements professionnels de leurs salariés. Logo d'entreprise à fournir lors de l'établissement de la carte.

### Salariés, votre abonnement T2C à moitié prix avec la prime transport.

Votre employeur peut prendre en charge jusqu'à 50 % du tarif de votre abonnement dans le cadre de vos déplacements domicile-travail. Renseignez-vous sur le site [t2c.fr](http://t2c.fr).



# VOYAGEURS RÉGULIERS : LES ABONNEMENTS



Tous les tarifs présentés sont en vigueur jusqu'au 31/12/2025.

## LES ABONNEMENTS MENSUELS SOLID'AIR

La **tarification Solid'Air** vous permet de bénéficier d'un tarif réduit selon vos ressources : **Quotient Familial ou échelon de bourse** (pour les étudiants).

Le droit au tarif réduit est applicable sur 12 mois et ouvert à l'ensemble des membres rattachés fiscalement à votre foyer.

Abonnement classique	QUOTIENT FAMILIAL (QF)	ÉCHELON DE BOURSE	TARIF ABONNEMENT MENSUEL
<b>Solid'Air 1</b>	supérieur à 800 €	0 ou 0 bis	Tarification générale
<b>Solid'Air 2</b>	651 € > 800 €	1 ou 2	<b>24,50 €</b>
<b>Solid'Air 3</b>	481 € > 650 €	3 ou 4	<b>10,90 €</b>
	0 € > 480 €	5, 6 ou 7	<b>4,30 €</b>

### Comment faire valoir vos droits à la Tarification Solid'Air ?

Rendez-vous à l'Espace T2C avec :

- votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou livret de famille);
- votre carte Oùra (ou modePass) ;
- les justificatifs d'ouverture de droits, ci-dessous.



### VOUS ÊTES ?

### PRÉVOIR DE FOURNIR

#### Allocataire CAF

- Attestation de paiement CAF mentionnant un QF de moins de 3 mois,
- Livret de famille (si l'un de vos ayants droit, âgé de 19 à 25 ans n'apparaît pas sur l'attestation),
- Avis d'imposition sur le revenu à votre nom (uniquement pour les -26 ans autonomes fiscalement).

#### Allocataire MSA

Attestation de Quotient Familial MSA détaillée mentionnant un QF de moins de 3 mois.

#### Étudiant boursier du CROUS ou de la Région AURA\*

Notification de bourse de l'année universitaire en cours ou à venir (conditionnelle jusqu'au 31 octobre).

#### Non allocataire CAF

avec avis d'imposition  
sur le revenu

Voir condition d'attribution des droits sur [t2c.fr](http://t2c.fr)

#### Sans ressources, ou en incapacité de les justifier

## LES ABONNEMENTS MENSUELS INTERMODAUX (TER + T2C)



Les abonnements combinés TER+T2C permettent de voyager entre deux gares de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (dont une située dans l'agglomération clermontoise) et d'effectuer un nombre de voyages illimité sur le réseau T2C.

- Valables du 1<sup>er</sup> au dernier jour du mois.

### ABONNEMENT      TARIF      POINT DE VENTE

<b>Mensuel Combiné TER+T2C</b>	<b>49,30 €</b>	<b>SNCF</b>
--------------------------------	----------------	-------------

<b>Mensuel Combiné TER+T2C Jeune (-26 ans)</b>	<b>25,90 €</b>	<b>SNCF</b>
--	----------------	-------------

**SNCF** Gare SNCF

## INFOS ABONNEMENTS

### Duplicata

Vol, perte ou détérioration ? La carte Oùra (ou modePass) peut faire l'objet d'un duplicata, à l'Espace T2C, au prix de 8 €. Prévoir de fournir une photo d'identité couleur récente (format 3,5 x 4,5 cm, photographie possible sur place par webcam) et une pièce d'identité.

### Remboursement

Seul un abonnement pourra être exceptionnellement remboursé, sur présentation du ticket de caisse et de la carte, avant la date de début de validité de l'abonnement. La demande pourra être formulée à l'Espace T2C, par courrier\*\* ou par mail à [savclient@t2c.fr](mailto:savclient@t2c.fr).

### Résiliation d'abonnement

Seuls les abonnements annuels peuvent être résiliés et faire l'objet d'un remboursement partiel en cas de décès, perte d'emploi, changement de domiciliation professionnelle en dehors du ressort territorial du SMTC ou hospitalisation supérieure à 1 mois, et sous réserve d'acceptation du dossier.

Les causes doivent être non prévisibles. Un départ pour stage ou retraite ne pourra en aucun cas constituer un motif de résiliation de l'abonnement annuel.

La demande de résiliation et les justificatifs doivent être fournis et transmis avant le 20 du mois à l'Espace T2C, par courrier\*\* ou par mail à [savclient@t2c.fr](mailto:savclient@t2c.fr), pour que la résiliation prenne effet le mois suivant.

Au-delà, l'abonnement ne sera résilié qu'à partir du 2<sup>e</sup> mois suivant.

\*\* Envoyer à l'adresse : Service des recettes T2C  
90 boulevard Danielle Mitterrand 63 800 COURNON-D'AUVERGNE

# PAYEZ VOTRE DÉPLACEMENT, PAS UNE AMENDE !



**Du lundi au vendredi y compris les jours fériés, en cas d'absence de titre de transport valide, vous vous exposez à une verbalisation.**

**Indemnité Forfaitaire  
Classe 3**

**65 €**

- Paiement immédiat de l'indemnité forfaitaire auprès de l'agent de contrôle T2C.
- En cas de non-paiement immédiat, un Procès-Verbal d'infraction est rédigé.

**Le Procès-Verbal (PV) devra être réglé, au maximum dans un délai de 7 jours :**

- sur un distributeur de titres de transport (carte bancaire ou espèces) situé sur les stations tram ;
- par voie postale, chèque établi à l'ordre de «T2C» accompagné du Procès-Verbal à l'adresse suivante (cachet de la Poste faisant foi) :  
Service Contentieux T2C  
90 boulevard Danielle Mitterrand - 63 800 COURNON-D'AUVERGNE ;
- à l'Espace T2C muni du Procès-Verbal (carte bancaire, chèque ou espèces) ;
- sur l'e-boutique T2C (carte bancaire uniquement) accessible via [t2c.fr](http://t2c.fr).



**Après 8 jours, des frais de dossier s'ajouteront au montant du PV non réglé (de 23,00 € à 50,00 €).**

Conformément à l'article 529-5 du Code de Procédure Pénale, à défaut de paiement ou de protestation dans le délai de trois mois, le Procès-Verbal est transmis au Ministère Public et le contrevenant devient redéuable d'une amende forfaitaire majorée recouvrée par le Trésor Public d'un montant allant de 180 à 375 euros en fonction de la catégorie d'infraction. Toute contestation d'un Procès-Verbal se fera uniquement par courrier auprès de la Régie T2C dans un délai de trois mois ; joindre une copie du Procès-Verbal au courrier.



# VOYAGEZ EN TOUTE SÉCURITÉ

## DES MÉDIATEURS VOUS ACCOMPAGNENT DURANT VOTRE TRAJET



La prévention favorise le mieux-vivre ensemble dans les transports en commun. Les médiateurs, présents à bord, veillent à prévenir les comportements à risques, soutiennent les voyageurs en difficulté et renforcent le lien social.

Ils ont pour mission de :

- orienter et informer ;
- réguler les flux de voyageurs aux abords des portes ;
- accompagner les personnes à mobilité réduite et usagers avec poussette ;
- apaiser les tensions, les conflits et favoriser la communication entre les personnes ;
- intervenir auprès des usagers, par le biais du dialogue, en cas d'incivilité ou de non-respect du Règlement d'Exploitation ;
- signaler les dysfonctionnements, les dégradations...

### OBJETS TROUVÉS

**Vous avez perdu un objet  
sur notre réseau ?**



Déclarez en ligne cette perte sur le site [t2c.fr](http://t2c.fr).  
Nous vous contacterons par mail si nous avons  
retrouvé votre objet.

# NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

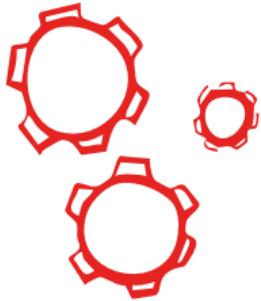


## VOTRE RÉSEAU ÉVOLUE POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

Depuis plus de 20 ans, les équipes T2C sont mobilisées chaque jour de l'année pour vous garantir une qualité de service optimale dans vos déplacements.

Pour cela, T2C s'engage autour de plusieurs axes essentiels :

- accueil et accessibilité ;
- information voyageurs claire et disponible ;
- ponctualité et régularité des lignes ;
- propreté et état des véhicules et des équipements ;
- fonctionnement des équipements embarqués (annonces sonores et visuelles, valideurs, etc.) ;
- confort et sécurité à bord ;
- engagement environnemental (réduction des consommations d'eau et d'énergie) ;
- facilité d'achat de titres de transport.



T2C fait valider son niveau de performance de management par la Qualité dans le cadre de la certification ISO 9001: 2015, pour l'étude et la conception de l'offre, l'information, la vente auprès des clients, la régulation, la conduite, le contrôle et la maintenance du matériel roulant et du réseau.

**Plus d'infos sur notre site [t2c.fr](http://t2c.fr).**



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le réseau T2C agit pour l'environnement. Pour chaque kilomètre parcouru sur le réseau T2C, votre déplacement n'émet en moyenne que 63,94 g de CO<sub>2</sub> (données 2024), soit deux fois moins qu'en voiture particulière.

**Plus d'infos sur [t2c.fr](http://t2c.fr)**



# CE QU'IL FAUT SAVOIR



**t2c.fr**



## Espace T2C

Accueil, renseignements,  
vente de titres de transport  
**35, rue Montlosier,  
Clermont-Ferrand**  
Station tram « Delille Montlosier »  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8h30 à 18h00,  
le samedi de 8h30 à 12h15  
et de 14h00 à 17h00, fermé  
le dimanche et les jours fériés.

## Allo T2C

**04 73 28 70 00**  
(renseignements, horaires,  
itinéraires, tarifs, objets trouvés...)  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8h30 à 17h30.  
Fermé le samedi, le dimanche  
et les jours fériés.



## Appli T2C

Horaires en temps réel,  
infos trafic,  
recherche d'itinéraires,  
alertes en cas de perturbations



## Appli Clermoov

Informations multimodales  
(T2C, C.vélo, TER, cars Région)  
calculateur d'itinéraires, horaires,  
titres, infos trafic



Les deux applis gratuites sont  
téléchargeables sur :



**À BIENTÔT  
SUR NOS LIGNES**

